



unesco

Convention du
patrimoine mondial

45 COM

WHC/23/45.COM/10C
Paris, le 4 juillet 2023
Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**Quarante-cinquième session élargie
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
10-25 septembre 2023**

Point 10 de l'Ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

**10C : Suivi de la mise en œuvre des Plans d'action pour le troisième cycle de
soumission des Rapports périodiques dans les régions Afrique et États arabes**

Sommaire

Ce document présente l'avancement des activités de suivi et de la mise en œuvre des Plans d'action régionaux du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques pour les régions de l'Afrique (partie I) et des États arabes (partie II). Depuis la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, la soumission de rapports sur les activités régionales doit respecter un format harmonisé.

Projets de décisions :

- ***45 COM 10C.1, voir point II***
- ***45 COM 10C.2, voir point IV***

I. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU TROISIÈME CYCLE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES EN AFRIQUE

A. Contexte et objectifs

1. Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Afrique a démarré à la suite de la décision **41 COM 10A** (Cracovie, 2017) et a été mis en œuvre entre septembre 2019 et juillet 2020. Le rapport sur les résultats de cet exercice, notamment le Plan d'action régional (voir le [document WHC/21/44COM/10B](#)), a été approuvé à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou / réunion en ligne, 2021). Le Plan d'action régional comporte cinq objectifs stratégiques et regroupe une série de 26 actions/activités associées aux résultats escomptés. Le présent document fournit des renseignements sur la mise en œuvre du Plan d'action du troisième cycle pour l'Afrique (2021-2027) de juillet 2021 à mai 2023 et comprend donc également des renseignements sur le rapport d'avancement demandé par le Comité du patrimoine mondial pour examen à sa 46^e session, initialement programmée en 2023.
2. La Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique a été élaborée sur la base d'un processus de consultation inclusif autour des sept États arabes situés sur le continent africain et est alignée sur les Plans d'action régionaux pour l'Afrique et les États arabes.
3. Par ailleurs, à la suite de la Déclaration adoptée lors de la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (28-30 septembre 2022, Mexico) et des réflexions obtenues lors de la conférence internationale intitulée *Les 50 prochaines années Le futur du patrimoine mondial dans un contexte difficile, Améliorer la résilience et la durabilité* (17-18 novembre 2022, Delphes), ainsi que de l'*Appel à l'action de Yaoundé* adopté lors des célébrations sous-régionales du 50^e Anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO* en Afrique centrale (19 octobre 2022), la conformité des activités menées ensuite par rapport aux conclusions des conférences susmentionnées a été systématiquement garantie.

B. Activités mises en œuvre en lien avec les priorités définies dans le Plan d'action du troisième cycle pour l'Afrique (2021-2027)

4. À la suite de l'approbation du Plan d'action régional pour l'Afrique par le Comité du patrimoine mondial, plusieurs activités ont été organisées pour entreprendre l'application de la décision **44 COM 10B**. Cela s'est fait en coopération avec les États parties de la région, les Organisations consultatives, les bureaux hors-siège de l'UNESCO dans la région et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en étroite collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain.
5. Les points essentiels des activités entreprises depuis juillet 2021 dans le cadre du Plan d'action du troisième cycle pour l'Afrique (2021-2027) et conformément à la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2022-2029) de l'UNESCO et son Programme phare 3 « Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités » sont les suivants :
 - a) Un plan de mise en œuvre a été élaboré afin d'établir des cibles claires pour chaque exercice biennal et de suivre efficacement l'avancement de la mise en œuvre. Des réunions annuelles avec les points focaux nationaux et des réunions trimestrielles avec les bureaux hors-siège et le Fonds pour le patrimoine mondial africain concernant la mise en œuvre du Plan d'action sont proposées comme mécanisme visant à garantir cette mise en œuvre et ce suivi au niveau national et au niveau des biens.

- b) Suivant les actions 1 à 4 du Plan d'action et dans le cadre du « Programme de renforcement des capacités pour la nomination des sites du patrimoine mondial dans la région Afrique », financé par le gouvernement du Japon, des consultations ont débuté et des progrès ont été accomplis avec l'ensemble des dix pays n'ayant actuellement aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Plusieurs activités de renforcement des capacités ont eu lieu dans certains d'entre eux, notamment :
- i) Une aide à l'achèvement du dossier de proposition d'inscription du [Parc national de Nyungwe](#) (Rwanda) et à l'organisation d'ateliers de consultation et de sensibilisation des communautés. Le dossier de proposition d'inscription a été soumis au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en janvier 2022.
 - ii) Une aide à la mise à jour de la Liste indicative de la Sierra Leone, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités destinés aux experts et professionnels locaux ainsi qu'aux communautés locales et une visite sur le terrain ont été organisés sur le [complexe de Gola-Tiwai](#). La Liste indicative de l'État partie a été mise à jour et soumise en janvier 2022, et la préparation du dossier de proposition d'inscription du complexe de Gola-Tiwai a été lancée. Un dossier de proposition d'inscription a été soumis au Centre du patrimoine mondial pour commentaires en décembre 2022, afin de finaliser la préparation du dossier en 2023.
 - iii) L'aide à l'autonomisation des experts et professionnels locaux et des autorités locales en Eswatini est maintenue, à la suite d'une mission d'évaluation des besoins et du renforcement des capacités organisée en février 2022. Ceci a abouti à une proposition d'extension [Montagnes de Barbeton Makhonjwa](#) (Afrique du Sud). Avec le soutien et la contribution de l'Afrique du Sud et du Fonds pour le patrimoine mondial africain, une seconde mission a été organisée en novembre 2022 pour discuter de la faisabilité, des possibilités et des difficultés de la proposition d'extension. En mars 2023, une feuille de route a été élaborée en vue de la préparation de la première proposition d'inscription en extension des Montagnes de Barbeton Makhonjwa.
 - iv) Une première mission d'assistance technique a été organisée en mars 2022 à Sao Tomé-et-Principe. En étroite collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain, une deuxième mission a été déployée en octobre 2022 pour former des experts locaux à l'élaboration d'une Liste indicative. Le 30 janvier 2023, Sao Tomé-et-Principe a soumis sa première Liste indicative au Centre du patrimoine mondial. Une troisième mission a été organisée en avril 2023, dans le but d'élaborer une feuille de route destinée à la préparation du dossier de proposition d'inscription.
 - v) Des réunions de consultation concernant l'élaboration des Listes indicatives, le renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial et la préparation de dossiers de proposition d'inscription ont été organisées pour le Burundi, Djibouti, la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau, le Liberia et le Sud-Soudan. Au Sud-Soudan, un atelier consacré à l'évaluation des besoins a été organisé en juin 2022 autour de 25 principales parties prenantes. En ce qui concerne Djibouti, le Secrétariat a aidé l'État partie à mobiliser le Fonds du patrimoine mondial pour la révision de sa Liste indicative en 2022. À la suite de deux ateliers organisés en avril et juillet 2022 en étroite collaboration avec les Organisations consultatives et le Fonds pour le patrimoine mondial africain, l'État partie a révisé sa Liste indicative et

- proposé l'inscription des [Gravures Rupestres d'Abourma](#) comme site potentiel. Le Secrétariat élabore actuellement un programme de formation destiné spécifiquement aux experts locaux à Djibouti afin d'élaborer une feuille de route pour la préparation d'un solide dossier de proposition d'inscription.
- vi) Au moment de la préparation de ce rapport, une première mission est planifiée en Guinée équatoriale en automne 2023 pour effectuer le travail de faisabilité et former les experts locaux à la mise en œuvre de la *Convention*. Après cela, une formation ciblée sera organisée pour élaborer la première Liste indicative.
 - vii) Le Secrétariat soutient l'État partie de la Guinée-Bissau dans la finalisation de son dossier de proposition d'inscription ([Coastal Ecosystems of the Marine Protected Areas and Ecological Corridors of the Bijagós Archipelago](#)), en travaillant à l'amélioration de son système de gestion et à l'élaboration d'un plan de gestion. En septembre 2022, l'État partie a soumis son projet de dossier de proposition d'inscription au Centre du patrimoine mondial, auquel il appartient de vérifier qu'il est complet.
 - viii) Un atelier d'évaluation des besoins et de formation a été organisé au Liberia en juin 2022. L'État partie a révisé et soumis sa Liste indicative le 31 janvier 2023.
 - ix) Le Secrétariat aide l'État partie à élaborer une feuille de route pour la proposition d'inscription, en particulier, du Complexe de Gola-Tiwai en Sierra Leone. De même, le Centre du patrimoine mondial aide le Sud-Soudan à élaborer une feuille de route à la suite d'un atelier organisé en octobre 2022 et faisant participer 20 hauts représentants d'autorités nationales et locales.
- c) Suivant l'action 4 du Plan d'action et dans le cadre du « Soutien au renforcement des capacités pour les projets de proposition d'inscription et la promotion des sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Est », financé par le Sultanat d'Oman, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a mis en œuvre et/ou développé les activités suivantes :
- i) Soutien au Kenya dans la préparation du dossier de proposition d'inscription de [la ville historique de Gedi](#) soumis le 31 janvier 2023, à l'issue de consultations avec les communautés et les parties prenantes. Cette démarche a été facilitée par le Musée national du Kenya (NMK) et l'agence nationale de protection de la faune (KWS, Kenyan Wildlife Services) en avril et juillet 2022.
 - ii) Soutien aux Comores dans la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le dossier de proposition d'inscription des [Sultanats Historiques des Comores](#), avec le soutien technique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et celui de l'ICOMOS. Une mission a été organisée en juin 2022 et une feuille de route a désormais été élaborée pour préparer un dossier de proposition d'inscription.
 - iii) Un processus en amont a été conduit par l'ICOMOS au sujet de l'[Église catholique d'Ambodifotatra de Sainte Marie](#), proposée par Madagascar pour un possible dossier de proposition d'inscription. Le Centre du patrimoine mondial travaille avec l'État partie pour élaborer une feuille de route en vue de la préparation d'un dossier de proposition d'inscription.
 - iv) À partir des 4-5 novembre 2021, les autorités nationales de Somalie ont organisé un atelier et décidé de constituer un Comité du patrimoine national.

En décembre 2022, un plan d'action a également été mis en œuvre pour faciliter la mise en œuvre de la *Convention*. Avec la contribution du NMK, six experts de Somalie ont reçu une formation à Mombasa, Kenya, sur l'élaboration de leur Liste indicative. L'État partie élabore actuellement sa première Liste indicative.

- v) À l'issue de plusieurs réunions avec les autorités nationales et locales en République-Unie de Tanzanie et compte tenu de l'effondrement partiel de la Maison des merveilles à Zanzibar, le Secrétariat se concentre sur la première phase d'autonomisation des autorités de gestion dans les îles de Zanzibar. Cet objectif sera atteint en élaborant des modules de formation visant à renforcer les capacités des autorités nationales et locales, des experts locaux, des parties prenantes et des communautés dans la mise en œuvre de la *Convention* et la gestion du site du patrimoine mondial.
- d) Suivant l'action 8 du Plan d'action, avec le soutien des gouvernements de la Chine et de la Norvège, un programme de renforcement des capacités a démarré pour autonomiser tous les pays africains concernés en les aidant à élaborer leur état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).

Un atelier en ligne consacré au développement de plans de gestion des risques de catastrophes pour les biens du patrimoine mondial a été organisé en mai 2022. Lors de cette réunion en ligne, qui a rassemblé 90 participants de 11 pays (République centrafricaine, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), parmi lesquels des gestionnaires de sites du patrimoine mondial ainsi que des représentants du Fonds pour le patrimoine mondial africain, de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'UICN, une stratégie a été mise en place en vue du retrait des biens africains de la Liste du patrimoine mondial en péril

En juin 2022, un atelier de formation a été organisé pour les États parties d'Afrique centrale, à Kinshasa, République démocratique du Congo. Une seconde formation a été organisée en mai 2023 à Dakar, au Sénégal. La formation a été consacrée aux États parties d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Niger, Sénégal) avec la participation de la Côte d'Ivoire comme cas d'étude et un troisième atelier de formation est prévu pour l'automne 2023. Cet atelier sera organisé à destination des États parties d'Afrique de l'Est (Kenya, Madagascar, Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie).

- e) Suivant l'action 14 du Plan d'action et avec le soutien du gouvernement de la Chine, le Centre du patrimoine mondial a élaboré, en collaboration avec l'ICCROM, l'*École du patrimoine mondial africain* (EPA) et le Fonds pour le patrimoine mondial africain, un projet de renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophes et de systèmes de protection pour les sites du patrimoine mondial en Afrique.

Ce projet d'une durée d'un an a proposé une série de webinaires destinés aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial sur les thèmes de la gestion et de l'évaluation des risques associés aux catastrophes, devant les aider à préparer des mesures préventives. Lors de la première phase (du 30 mai au 20 juin 2022), une équipe de coordinateurs scientifiques a participé à la création des outils pédagogiques pour ces webinaires, qui ont ciblé 25 États parties. Cela a offert aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial et à leurs équipes la possibilité de se familiariser avec les concepts élémentaires de la gestion des risques de catastrophes et des systèmes de protection, et de découvrir les éléments

fondamentaux existants pour bâtir des stratégies efficaces de gestion des risques de catastrophes.

Durant la seconde phase, six biens du patrimoine mondial, à savoir [les Tombes des rois du Buganda à Kasubi](#) (Ouganda), [les Palais royaux d'Abomey](#) (Bénin), [Koutammakou, le pays des Batammariba](#) (Togo), [la Ville historique de Grand-Bassam](#) (Côte d'Ivoire), [l'Île de Saint-Louis](#) (Sénégal) et [la Ville de pierre de Zanzibar](#) (République-Unie de Tanzanie) bénéficieront d'aides pour élaborer et mettre en œuvre leur propre plan de gestion des risques.

- f) Suivant les actions 13 et 16 du Plan d'action, avec le soutien des gouvernements du Japon, de la Norvège et de la Suisse, une formation pilote multilingue pour le renforcement des capacités a été organisée en décembre 2021 sur le thème « Améliorer l'efficacité de la gestion du patrimoine mondial en Afrique », en partenariat avec l'ICCROM. Elle a consisté en un module en trois phases composé d'activités de formation en ligne et de soutien technique en anglais, en français et en portugais pour améliorer l'efficacité de la gestion des biens du patrimoine mondial africain et d'autres lieux du patrimoine qui pourraient un jour être inscrits. Ce fut l'occasion d'utiliser la trousse à outils révisée *Amélioration de notre patrimoine 2.0* et de renforcer les capacités de gestion et de gouvernance du patrimoine pour un total de 86 participants de 25 pays d'Afrique. À l'issue de cette phase, une aide sera apportée aux experts locaux et autorités de gestion de trois sites pour l'élaboration de leur propre plan de gestion à l'aide de la trousse à outils.
- g) Suivant l'action 18 du Plan d'action,
 - i) Avec le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial, des gouvernements de la Chine et de la France, et en partenariat avec l'ICOMOS, l'UICN et l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial met actuellement en œuvre un programme de mentorat pour accroître progressivement le nombre et le rôle des praticiens du patrimoine africain en faisant d'eux des experts internationaux qualifiés et plus investis avec les Organisations consultatives dans la mise en œuvre de la *Convention* dans la région, notamment les processus de suivi réactif, de conseil et d'évaluation. Au départ, 12 praticiens du patrimoine africain (10 hommes et 2 femmes) ont été recrutés comme mentorés en décembre 2021. Par souci de parité des genres, huit femmes mentorées supplémentaires ont été recrutées, pour un total de 10 femmes et 10 hommes mentorés inscrits en décembre 2022. Une conférence a été organisée du 12 au 14 décembre 2022 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) intitulée *Conference on Mentoring and World Heritage -Empowering African heritage professionals and achieve gender equality* (Conférence sur le mentorat et le patrimoine mondial - Autonomisation des professionnels du patrimoine mondial et égalité des genres). La Conférence a réuni plus de 100 participants. Les experts africains ont traité des difficultés et des possibilités de renforcement des capacités dans le système du patrimoine mondial, ont réfléchi à l'approche innovante à travers un programme de mentorat et ont défendu l'égalité des genres et l'intégration d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de la *Convention* en Afrique. En outre, des discussions ont été engagées pour déterminer comment mieux institutionnaliser et soutenir le programme de renforcement des capacités à travers un réseau d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur africains.
 - ii) Avec le soutien des gouvernements de la Chine et de la France, un réseau panafricain de gestionnaires de sites a été créé. Deux ans après le début du processus de plaidoyer auprès des gestionnaires de sites du patrimoine

mondial africains, un comité provisoire composé de 15 membres des sous-régions d'Afrique de l'Est, centrale, du Sud, de l'Ouest et du Nord (c'est-à-dire trois membres par sous-région) a été élu en octobre 2021. Son premier objectif était d'élaborer une charte, des termes de référence et un site web, et de créer le Réseau des gestionnaires de sites africains.

De janvier à mai 2022, des réunions mensuelles entre le Centre du patrimoine mondial, le Fonds pour le patrimoine mondial africain, l'ICCROM et le Comité provisoire ont été organisées afin de préciser les modalités et l'organisation du réseau. Par la suite, le Réseau des gestionnaires de sites africains a été officiellement créé le 5 mai 2022, sous la direction du gestionnaire du site du patrimoine mondial de [Fort Jésus, Mombasa](#) (Kenya), son Président, et du gestionnaire du site du patrimoine mondial de [Dougga/Thugga](#) (Tunisie), son Secrétaire général. Le Centre du patrimoine mondial, avec l'ICCROM et le Fonds pour le patrimoine mondial africain, apporte actuellement son soutien au Réseau des gestionnaires de sites africains pour l'élaboration de son plan annuel, conformément à la Priorité Afrique et aux plans d'action, adopté par le Comité du patrimoine mondial, pour les États arabes et l'Afrique dans le cadre du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques.

- iii) Le Centre du patrimoine mondial a réalisé une cartographie des universités et des établissements d'enseignement supérieur du continent africain, en partenariat avec la chaire UNESCO sur le patrimoine africain et le développement durable de Gaborone, au Botswana et l'université Cheick Anta Diop de Dakar, au Sénégal. Cette cartographie permettra au Centre du patrimoine mondial de créer un réseau d'universités africaines, de favoriser le développement des programmes d'études et d'établir cinq centres (pôles) d'excellence dans chacune des cinq sous-régions du continent.

II. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 45 COM 10C.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10C,*
2. *Rappelant la décision **44 COM 10B**, adoptée à sa 44^e session élargie (Fuzhou / réunion en ligne, 2021),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques pour la région Afrique (2021-2027) ;*
4. *Note avec satisfaction la contribution financière des gouvernements de la Chine, de la France, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suisse et du Sultanat d'Oman aux activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2027 pour la région Afrique ;*
5. *Appelle les États parties à apporter leur soutien financier et technique dans la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2027 régional pour la région Afrique à travers des activités de suivi avec le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives, l'École du patrimoine mondial Africain et le Fonds pour le patrimoine mondial africain ;*
6. *Prend note avec satisfaction de la création du Réseau des gestionnaires de sites africains, travaillé à l'élaboration d'un réseau d'universités africaines et de cinq centres*

d'excellence dans chacune des cinq sous-régions pour autonomiser les experts locaux et mieux institutionnaliser le développement des capacités dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique et notamment en synergie avec les Conventions relatives à la culture de l'UNESCO ;

7. *Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et avec l'appui des États parties, de poursuivre ses efforts en vue de coordonner et mettre en œuvre le programme régional de renforcement des capacités conformément au Plan d'action 2021 – 2027 ;*
8. *Approuve avec satisfaction le fait que la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique ait été élaborée sur la base d'un processus de consultation inclusif autour des sept États arabes situés sur le continent africain et qu'elle soit alignée sur les Plans d'action régionaux pour l'Afrique et les États arabes ;*
9. *Approuve également avec satisfaction que les conclusions de la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (Ville de Mexico, 2022), et les réflexions obtenues lors de la conférence internationale « Les 50 prochaines années - Le futur du patrimoine mondial dans un contexte difficile, Améliorer la résilience et la durabilité » (Delphes, 2022), ainsi que l'Appel à l'action de Yaoundé adopté lors des célébrations sous-régionales du 50^e Anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO en Afrique centrale (Yaoundé, 2022), aient été prises en compte dans la mise en œuvre des activités menées par la suite ;*
10. *Rappelle en outre aux États parties de la région Afrique qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le **1er février 2024** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le **1er décembre 2023** au plus tard ;*
11. *Réitère sa demande au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de suivre la mise en œuvre du Plan d'action régional en vue de préparer un rapport d'évaluation à mi-cycle qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de la 46^e session.*

III. SUIVI DE L'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE TROISIEME CYCLE DES RAPPORTS PERIODIQUES DANS LES ÉTATS ARABES

A. Contexte et objectifs du Plan d'action du troisième cycle pour la région des États arabes (2021-2027)

1. Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les États arabes a démarré à la suite de la décision **41 COM 10A** (Cracovie, 2017) et a été mis en œuvre entre septembre 2018 et juillet 2019. Le rapport sur les résultats de cet exercice, notamment le Plan d'action régional (voir le [document WHC/21/44COM/10A](#)), a été approuvé à la 44^e session élargie du Comité du patrimoine mondial (Fuzhou/ en ligne, 2021) par la décision **44 COM 10A**. Le Plan d'action regroupe trois objectifs stratégiques et une série de 35 actions associées aux priorités identifiées. Le présent document fournit des renseignements sur la mise en œuvre du Plan d'action (2021-2027) de juillet 2021 à mai 2023 et comprend donc également des renseignements sur le rapport d'avancement demandé par le Comité du patrimoine mondial pour examen à sa 46^e session, initialement programmée en 2023.

2. La Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique a été élaborée sur la base d'un processus de consultation inclusif autour des sept États arabes situés sur le continent africain et est alignée sur les Plans d'action régionaux pour l'Afrique et les États arabes.
3. Par ailleurs, à la suite de la Déclaration adoptée lors de la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (28-30 septembre 2022, Mexico), et des réflexions obtenues lors de la conférence intitulée *Les 50 prochaines années - Le futur du patrimoine mondial dans un contexte difficile, Améliorer la résilience et la durabilité* (17-18 novembre 2022, Delphes), la conformité des activités menées ensuite par rapport aux conclusions des conférences susmentionnées a été systématiquement garantie.

B. Activités de suivi relatives à la diffusion et à la mise en œuvre du Plan d'action du troisième cycle pour les États arabes (2021-2027)

4. Une réunion régionale sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les États arabes (2021-2027) s'est tenue en ligne le 27 octobre 2021. Elle était organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, en collaboration avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), avec la participation de points focaux du patrimoine mondial et de gestionnaires de sites des États arabes, ainsi que de bureaux hors-siège de l'UNESCO dans la région. Un résumé du rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans les États arabes, y compris le Plan d'action, a également été traduit en arabe et sera communiqué aux acteurs concernés de la région.
5. Au moment de la préparation du présent rapport, une publication est également en cours d'élaboration dans les Cahiers du patrimoine mondial, sous le titre « World Heritage in the Arab States: Outcomes of the Third Cycle of Periodic Reporting and the Regional Action Plan (2021-2027) ».

C. Activités mises en œuvre en lien avec les priorités définies dans le Plan d'action du troisième cycle pour les États arabes (2021-2027)

6. De nombreuses activités de renforcement des capacités ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial et les États parties ont bénéficié d'aides, en collaboration avec les Organisations consultatives, en faveur de l'amélioration de la protection, de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial, en particulier pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, par le biais notamment de la préparation aux situations d'urgence, de la réponse aux risques de catastrophes et de la planification du relèvement (Objectif stratégique 2 du Plan d'action). Ces activités ont trait à l'élaboration de l'État de conservation souhaité pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), notamment le [Site archéologique de Leptis Magna](#) (Libye), le [Crac des Chevaliers et le Qal'at Salah El-Din](#), le [Site de Palmyre](#) (République arabe syrienne), et [Hatra](#) (Iraq). En outre, un soutien et des ateliers en ligne ont été organisés pour assurer la définition des attributs de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) ainsi que la clarification des limites pour une protection et une gestion efficaces. Parmi ces activités, une session en ligne de renforcement des capacités a été organisée en collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour la science dans les États arabes - bureau multipays pour l'Égypte et le Soudan, dans le but d'aider l'Égypte à élaborer des Déclarations rétrospectives de VUE (DRVUE) et à préparer des propositions de modification mineure des limites.
7. Par ailleurs, des ateliers en ligne de renforcement des capacités ont été organisés en mai 2022, en collaboration avec l'ICOMOS, au sujet du processus de suivi réactif, des rapports sur l'état de conservation et de la préparation de DRVUE pour les biens du patrimoine mondial en Iraq, et un suivi a été effectué concernant les DRVUE de biens

du patrimoine mondial en Libye, ainsi qu'une aide à la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial portant sur les limites et la conservation stratégique pour [Gebel Barkal et les sites de la région napatéenne](#) (Soudan). Ces activités ont reçu le soutien du Fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas.

8. Dans l'optique d'améliorer la résilience face aux catastrophes naturelles, des activités ont été mises en œuvre au Soudan pour réagir à l'effet des inondations, à travers le projet d'aide d'urgence pour [Gebel Barkal et les sites de la région napatéenne](#), et le déploiement de mesures d'urgence sur les [sites archéologiques de l'île de Méroé](#), avec le soutien du ministère français de la Culture.
9. Les actions en lien avec le renforcement des capacités dans la préparation des études d'impact ont compris deux ateliers de renforcement des capacités. Un atelier régional en ligne a été organisé pour renforcer les capacités dans les États arabes en appliquant les études d'impact aux biens du patrimoine mondial naturel et culturel, fournissant des outils importants pour évaluer les risques et menaces que les nouveaux projets sont susceptibles de représenter pour la valeur universelle exceptionnelle des sites, et pour élaborer des mesures d'atténuation (6 et 9 décembre 2021). L'atelier a été organisé en collaboration avec l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN. Un autre atelier de formation consacré à l'application des études d'impact dans un contexte de patrimoine mondial a été organisé du 22 au 24 août 2022 au Caire, en Égypte, en collaboration avec le ministère du Tourisme et des Antiquités et l'ICOMOS. Les deux ateliers ont reçu le soutien du Fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas.
10. Afin d'améliorer l'intégration des politiques de développement durable dans la gestion des sites du patrimoine mondial (Objectif stratégique 3 du Plan d'action), un atelier de formation régional en ligne intitulé « Gestion des sites du patrimoine mondial : aborder les différentes dimensions du développement durable dans les approches de conservation et de gestion » a été organisé du 24 au 27 octobre 2022. L'objectif de l'atelier était d'améliorer la sensibilisation et les connaissances en vue de l'intégration des différentes dimensions du développement durable dans la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial, de cibler quatre domaines thématiques qui ont été identifiés comme prioritaires dans le Plan d'action, à savoir a. Développement durable ; b. Recommandation concernant le paysage urbain historique ; c. Gestion des risques de catastrophes sur les sites du patrimoine mondial et d. Changement climatique et patrimoine mondial.
11. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) a par ailleurs mis en œuvre plusieurs autres activités, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action pour les États arabes (2021-2027), notamment par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans la région. Divers ateliers ont été organisés au sujet de la préparation des rapports sur l'état de conservation et des études d'impact (Tunisie, septembre 2021), de la formation des formateurs dans la réalisation des études d'impact dans le contexte du patrimoine mondial (en ligne, octobre 2022), en collaboration avec l'ICCROM, l'UICN et l'ICOMOS, ainsi que le ministère norvégien du Climat et de l'Environnement, en plus d'un atelier sur l'évaluation des divers impacts urbains sur les sites du patrimoine mondial (Arabie Saoudite, novembre 2022).
12. D'autres ateliers organisés par ARC-WH ont été axés sur les processus de la *Convention du patrimoine mondial* (en ligne/Émirats arabes unis, septembre 2021 ; Yémen, juin 2021 - février 2022 ; Iraq, décembre 2021), préparation de systèmes et plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial culturel (en ligne/Algérie, octobre 2021), mécanismes et procédures de la *Convention du patrimoine mondial* pour les professionnels du patrimoine d'Arabie Saoudite (Bahreïn, mars 2022). Par ailleurs, un soutien a été apporté au tourisme durable (Jordanie, 2022) et un atelier sur le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine mondial pour les sites

culturels et naturels dans la région arabe a été organisé (Égypte, 29 janvier - 2 février 2023), en collaboration avec l'ICOMOS et le ministère du Tourisme et des Antiquités d'Égypte, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, l'UICN et le Fonds pour le patrimoine mondial africain.

13. Parmi les activités de ARC-WH, il a également organisé une réunion régionale en ligne destinée aux points focaux du patrimoine mondial et consacrée au tourisme durable (juillet 2022) ainsi qu'une autre destinée au renforcement des capacités des spécialistes du patrimoine dans les actions de gestion des risques, en coopération avec le Programme Leadership du patrimoine mondial de l'ICCROM-UICN (WHLP) (octobre 2022), ainsi qu'un atelier sur l'action climatique pour le patrimoine mondial en collaboration avec l'ICCROM (mars 2023). Par ailleurs, un cours consacré au patrimoine culturel subaquatique et à l'archéologie maritime a débuté en février 2023, dans le cadre d'une coopération entre ARC-WH, la Commission du patrimoine du ministère de la Culture en Arabie Saoudite et la Chaire UNESCO sur le patrimoine culturel subaquatique située à l'Université d'Alexandrie. Il a suivi une réunion d'experts organisée sur le développement de synergies entre le patrimoine culturel subaquatique et le patrimoine mondial dans les États arabes (mars 2022).
14. La Conférence internationale sur la reconstruction intégrée et les impacts post-traumatiques sur les communautés et les aspects socioéconomiques du relèvement a été organisée par le ARC-WH en novembre 2021, tandis que de nombreuses activités de sensibilisation ont été réalisées dans le cadre des Journées du patrimoine mondial, à l'occasion du 10^e anniversaire du ARC-WH et du 50^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* (septembre 2022).
15. L'ARC-WH a également préparé plusieurs publications relatives au patrimoine mondial dans les États arabes, qui contribueront à l'atteinte des objectifs stratégiques du Plan d'action (2021-2027), en particulier de son Objectif stratégique 1 axé sur une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, reflétant la diversité culturelle et naturelle de la région. Parmi ces publications figurent le rapport « Exploring Cultural Heritage of the Arab Region: Potential offered for a more balanced World Heritage List » (Étudier le patrimoine culturel de la région arabe : un potentiel pour une liste du patrimoine mondial plus équilibrée), rédigé en collaboration avec l'ICOMOS, ainsi que le rapport « Tabe'a III report: Conflict and climate change pressures on natural World Heritage in the Arab region » (Rapport Tabe'a III : pressions liées aux conflits et au changement climatique sur le patrimoine mondial naturel dans la région arabe), rédigé en collaboration avec l'UICN. D'autres publications pertinentes comprennent deux livres sur le "Patrimoine mondial des pays arabes", en collaboration avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), et "Conservation et développement du patrimoine urbain au 21^e siècle", en langue arabe, préparé en collaboration avec un groupe d'experts des États arabes.

IV. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 45 COM 10C.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10C,
2. Rappelant la décision **44 COM 10A**, adoptée à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),

3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional du troisième cycle pour les États arabes (2021-2027) ;
4. Exprime sa reconnaissance au Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) pour son suivi de la mise en œuvre du Plan d'action pour les États arabes (2021-2027) ;
5. Invite les États parties à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les États arabes (2021-2027) et à poursuivre leur collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et l'ARC-WH dans l'exécution des activités s'y rapportant ;
6. Approuve avec satisfaction le fait que la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique ait été élaborée sur la base d'un processus de consultation inclusif autour des sept États arabes situés sur le continent africain et qu'elle soit alignée sur les Plans d'action régionaux pour l'Afrique et les États arabes ;
7. Approuve également avec satisfaction le fait que les conclusions de la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 (Ville de Mexico, 2022), et les réflexions obtenues lors de la conférence internationale « Les 50 prochaines années - Le futur du patrimoine mondial dans un contexte difficile, Améliorer la résilience et la durabilité » (Delphes, 2022) aient été prises en compte dans la mise en œuvre des activités menées par la suite ;
8. Rappelle aux États parties de la région des États arabes qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1er février 2024 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1er décembre 2023 au plus tard ;
9. Réitère sa demande au Centre du patrimoine mondial de suivre la mise en œuvre du Plan d'action régional en vue de préparer un rapport d'évaluation à mi-cycle qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de la 46^e session.